

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2010</p>
--

Excusé : Matthieu PIEGAY.

Absentes : Catherine GONCALVES et Christelle CROZIER.

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascale PIECHON.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2010 :

Pour à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour deux décisions portant à délibération reçues en date du 23 octobre 2010 et concernant :

- Convention facturation entre fermier VEOLIA, Syndicat des Eaux et la Commune.
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer le Marché pour le contrôle de l'assainissement non collectif.

Pour l'ajout de ces 2 délibérations à l'unanimité.

Rapport d'activités 2009 de la COPAMO :

Voici un bref aperçu du rapport d'activités de la COPAMO :

- Projets : Centre Aquatique, 4 sites proposés, 1 arrêté sur MORNANT entre le stade et la COPAMO. Les études ont été lancées et une commission a été créée. Liste des membres de cette commission : I.GOURINEL, A.ESTRADE, G.GLAS, G.GRANGE, P.OUTREBON, J-P.PIQUET, G.VILARD.
- 10 ans du jumelage.
- 3 logements pour la gendarmerie de MORNANT.
- 3 micros crèches ont été créées : St DIDIER sous RIVERIE, CHASSAGNY, St LAURENT d'AGNY.
- 2 surface de 1000m2 en alimentaire : Casino MORNANT et une autre en projet sur SOUCIEU en JARREST.
Une grande surface d'aménagement de jardins prévue mais pas de lieu déterminé.
- Les Arches (Gîte) : 12 chambres en régie directe.

Rapport détaillé consultable en Mairie.

Rapport SITOM Sud-Rhône 2009 :

Voici un bref aperçu du rapport du SITOM :

- Dépenses : 81.53€ par habitant et par an répartis en : incinération, déchèterie, collecte des ordures ménagères, collecte sélective, personnel et frais administratifs.
- 527,93kg/habitant dont 461,28kg/habitant revalorisés en énergie et en matière.
Une majorité des déchets sont des déchets verts.
- Bilan technique : vente de composteurs individuels et collecte de déchets spécifiques.
- Dépenses de fonctionnement 2008 : 6 761 706€
2009 : 6 468 326€

Baisse des dépenses de fonctionnement liée à la baisse du prix à la tonne d'incinération et à la baisse du prix du transport sur la collecte.

Les recettes de fonctionnement viennent essentiellement des collectivités.

- Dépenses d'investissement en baisse : peu d'investissement. Aménagement de l'accès à la déchèterie de MORNANT.
- Vice président du SITOM : Pierre VERGUIN pour la COPAMO.
- Partenaires financiers : Eco-Emballages, Conseil Général et ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie).
- Pour la COPAMO, c'est VEOLIA qui est en charge de la collecte des ordures ménagères.
- Le SITOM propose des formations et des réunions de sensibilisation au monde des déchets, cette action est proposée entre autre dans les écoles.
- Documents : Info Tri et Site Info.
- Evolution de la collecte sélective : baisse du nombre d'habitants concernés car le calcul est fait sur les résultats du recensement.

Ce rapport est consultable en Mairie.

Délibération contribution de la commune aux charges du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Giers :

Le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais demande une participation de 2.40€ par habitant pour la contribution des communes pour l'entretien des réseaux nécessaires à la défense incendie.

La part de RONTALON représente la somme de 655,20€ pour 2011.

Monsieur le Maire propose que cette participation, comme les années précédentes soit fiscalisée.

Pour la fiscalisation de cette participation à l'unanimité.

Délibération pour l'attribution des Prix des lauréats du concours des maisons fleuries année 2010 :

Monsieur le Maire propose de reconduire les montants des prix du fleurissement soit :

40 € pour les 3 premiers et 20 € pour les seconds en bons d'achat et des compositions florales pour l'ensemble des participants qui n'ont pas obtenu de prix.

Reconduction de la valeur des Prix : pour à l'unanimité.

Délibération pour la mise à jour du classement des voies :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la révision de la CLECT, la COPAMO a demandée à chaque commune la mise à jour du tableau de classement des voiries.

Jean-Paul THORAL a fait une mise à jour avec la DDT dans le cadre de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement Territoriale).

Il en ressort :

Classement des voies communales à caractère de rues : on est passé de 1756m à 4141m.

Classement des voies communales à caractère de chemins : on est passé de 21 341m à 20 257m.

Le dernier classement date de 2003.

A la suite de ce travail des Plans et des Tableaux à jour seront fournis par la DDT.

Pour ces nouveaux tableaux à l'unanimité.

Délibération décision modificative n°3 :

Monsieur le Maire propose, afin d'engager des travaux de finition de la maison des Alanqués et de la salle des fêtes, de faire des virements de crédits pour :

- Maison des Alanqués : placards pour les associations, bandeaux et aménagement des WC, pour une somme de 3 000 €

- Salle des Fêtes : mise en place de cimaises pour mettre des décorations et éviter d'abimer le revêtement mural et le vernissage du plancher de la scène, pour une somme de 300€

Monsieur le Maire propose de réduire la ligne d'investissement de l'aménagement de la Mairie pour les affecter sur les lignes budgétaires de la maison des Alanqués et de la Salle des Fêtes.

Pour cette modification à l'unanimité.

Délibération pour vote de l'indemnité de conseil et d'aide à la préparation de documents budgétaires de Madame le Receveur Municipal :

Suite au départ de Madame MORAND perceptrice de la commune remplacée par Madame Curial, il faut délibérer à nouveau car cette délibération est nominative.

Reconduction de cette indemnité à hauteur de 100% plus 45€ pour la confection du budget.

Pour cette indemnité à l'unanimité.

Délibération pour une convention de facturation entre le fermier VEOLIA, le Syndicat des Eaux et la Commune :

Monsieur le Maire expose que suite au changement de fermier du syndicat des eaux de Millery-Mornant, il convient de l'autoriser à signer une convention entre la commune de RONTALON, la SOGEDO et VEOLIA,

Cette convention existait avec le précédent fermier la SDEI.

Cette convention permet de ne faire qu'une seule facture : eau VEOLIA et assainissement SOGEDO.

2 factures par an et à partir de fin 2012 par télé relève, chez tous les abonnés (relève des compteurs à distance).

Pour autoriser le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Délibération contrôle de l'assainissement non collectif :

Monsieur le Maire expose que la prestation de service du contrôle de l'assainissement non collective arrive à terme au 31 décembre 2010.

Une consultation regroupée : RONTALON, MILLERY, CHASSAGNY, MONTAGNY sera lancée pour bénéficier d'un meilleur tarif.

La proposition d'un nouveau cahier des charges que les 4 communes sont en train de vérifier.

Prestation : contrôle, conception et réalisation pour une nouvelle installation, joint au permis de construire.

En cour d'installation, vérification par le prestataire. Contrôle tous les 5 ans des fosses septiques (bon fonctionnement). Animation, des réunions publiques pour l'aide à la réhabilitation (Conseil Général et Agence de l'Eau).

Pénalités en cas de dépassement des délais pour le contrôle du bon fonctionnement.

Cahier des charges conforme à la réglementation en vigueur.

Pour autoriser Monsieur le Maire à lancer le Marché pour le contrôle de l'assainissement non collectif : pour à l'unanimité.

Compte rendu des commissions :

-Bâtiments : Jean-Yves BOUCHUT : les Ateliers de Ste FOY l'AGENTIERE ont été retenus pour les Etudes de l'école primaire, ils sont spécialisés dans les bâtiments à basse consommation.

-Voirie : Florent BROSSE : La réunion de démarrage du chantier de la route Fondrieu a eu lieu avec l'entreprise FOND qui a été retenu pour la création des stationnements. Ces travaux débiteront le 10 novembre avec maintien de la circulation pour les poids lourds et les riverains.

La création de trottoirs et la voirie seront réalisés dans le cadre d'un marché COPAMO avec les entreprises MGB et Carle, ces travaux débiteront autour du 10 janvier 2011.

-Communication : Pascale PIECHON : Il manque encore quelques articles pour le bulletin municipal Horizons 2011

-Jeunesse : Pascale PIECHON pour Matthieu PIEGAY : les communes qui ont des animateurs cherchent à créer des commissions jeunesse pour garder comme nous le lien avec leurs animateurs. Prochain groupe de pilotage le 18 novembre lors duquel on aura un premier compte rendu du diagnostic jeunesse.

-Fleurissement : Anthony CARRA : notre note au concours des villages fleuris est 59/100. Différents critères sont pris en compte : les fleurs, l'environnement, l'aménagement, la voirie, le mobilier urbain et le travail de sensibilisation.

15/25 Cadre végétal

17/30 Fleurs variétés

9/15 Environnement, Aménagement

10/20 Embellissement du Cadre de Vie

8/10 Animation, Sensibilisation

-Finances - François DIAZ : Réunion CLECT pour l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence jeunesse, RONTALON : 36 126€

François a contesté l'évaluation de la valeur des locaux.

Prochaine réunion CLECT le 4 novembre pour que la délibération et le vote soient faits. Le vote doit se faire à l'unanimité sinon ce sera voté dans les conseils municipaux.

Finances Mairie :

Budget de fonctionnement : 436 000€ dépensés et 490 000€ reçus.

Investissement : 253 000€ dépensés et 307 000€ reçus.

Fiscalité : un comparatif sur 10 ans montre un pic de la taxe d'habitation sur 2005/2006. On est passé de 17,21 % à 18,35 % et 2007/2008 de 18,5 % à 19,06 %. Depuis 2008 pas d'augmentation des 3 taxes.

Endettement : Etat des crédits 597 000€ 5 crédits s'arrêtent l'an prochain.

-Ecole : Edith CARRA : Mise en route du service garderie lors des dernières grèves.

Conseil d'école le 18 novembre à 20h00.

Les CE2, CM1, et CM2 liront des textes au monument aux morts à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre.

Questions diverses :

Monsieur le Maire : nous explique que le Préfet a reçu les Parlementaires et les Maires pour parler du COL. Des études avaient envisagé plusieurs tracés dont un qui passait pas loin de RONTALON.

Tous les conseillers présents ont dit que le tracé envisagé pour le COL était une aberration car aucune sortie n'a été envisagée.

Demande générale : revoir ce tracé pour qu'il passe plus au nord, entre VILLEFRANCHE et MACON.

Révision du tracé pour qu'il soit plus à l'ouest.

-Bâtiment des religieuses : depuis le changement de destination, des personnes intéressées par les lots 2 et 4 ont fait des propositions dont les montants sont inférieurs aux prix envisagés par la commune.

Problème du lot 3 (350m2) aucune proposition.

Jean-Paul THORAL : Pour plus de compréhension, sous les panneaux "Interdit aux poids lourds de plus de 10m de long" positionnés à l'entrée du village route de Mornant et à côté du café, il sera précisé "Sauf livraison commerces de la place".

Jean-Yves BOUCHUT : On a jusqu'à la fin de la semaine pour déposer une requête dans le cadre de l'enquête publique du SCOT. Il faudrait signifier que la commune est pour un tracé du COL plus à l'ouest et l'inscrire sur le registre d'enquête publique.

D'après le SCOT, RONTALON restera une commune rurale limitée en densification et en nombre d'habitant.

Question du public :

Bruno GOURDOL : problème avec les nouveaux trottoirs de la route de Fondrieu pour accéder au terrain TARGE et pour sortir du chemin.

Monsieur le Maire dit que ces détails seront à voir sur place avant l'exécution des travaux.

Prochain Conseil municipal le lundi 29 novembre 2010.